

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
SEANCE DU 25 JUIN 2014

Le vingt-cinq juin deux mille quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Francis ELU, Maire.

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : LASCOURREGES Sébastien, DELANGE Christophe, CHOQUEL Yannick, LABOURDETTE Jean-Pierre, ALLARD André, GAUTHIER Gérard, REDONDO Valérie, BROUILLET Corinne, GADEBOIS Virginie, ROBILLARD Nadège, GARREAU Hervé, VAN BEEK Céline, GOZARD Francine, MIMMAS Philippe, CARABALONA Stéphane.

POUVOIR : VINCENT Didier à ELU Francis; BORNICHE Sylvaine à LASCOURREGES Sébastien; RAMBURE-LAMBERT Marie Christine à MIMMAS Philippe.

Secrétaire : M.DELANGE Christophe.

En préambule, Mr le Maire annonce que le courrier de Mme GOZARD concernant la protestation électorale, fera bien partie des questions diverses.

Monsieur DELANGE, donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014. Celui-ci est adopté par 18 voix "pour" et 1 abstention.

Monsieur MIMMAS demande s'il peut rajouter des questions diverses. Monsieur le Maire rappelle que celles-ci doivent parvenir 24 heures avant la réunion du conseil et qu'elles ne pourront donc pas être traitées à l'occasion du présent conseil.

FISCALITE LOCALE :

Monsieur LASCOURREGES présente la mesure soumise au vote et résultant de la demande d'un administré de la commune, à savoir la mise en place de l'abattement spécial prévu pour les personnes handicapées et/ou invalides, dans le cadre de la taxe d'habitation.

Il est précisé que le taux d'invalidé n'entre pas en ligne de compte pour obtenir cet abattement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, un abattement de 10 % en faveur des personnes handicapées et/ou invalides sur la taxe d'habitation.

MARCHE FOCEL :

Mr DELANGE, présente la proposition de délibération concernant l'avenant au marché FOCEL. En effet, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter du 2 septembre prochain, les plages horaires de l'accueil pré et post scolaire seront modifiées. L'emploi du temps retenu, à savoir 8h45 - 11h45 le matin et 13h45 - 16 heures l'après-midi (à l'exception du mercredi) ne permettant pas la mise en place de TAP, il s'en suivra donc une prise en charge plus longue par le prestataire organisateur du temps périscolaire.

Pour la restauration scolaire, deux services resteront nécessaires vu le nombre important des enfants mangeant à la cantine. Ce temps de pause permettra toujours également la mise en place des heures d'aide personnalisée pour les enfants qui en auraient besoin.

Mr le Maire rappelle qu'en revanche, depuis mars 2013, la prise en charge du centre aéré le mercredi et durant les vacances scolaires revient à la Communauté de communes. La gestion du centre étant assurée par le CIAS. Mr le Maire donne lecture du courrier du CIAS en date du 20 juin 2014, faisant état de la mise en place d'une navette pour les enfants venant des communes de Isles les Meldeuses et Armentières en Brie, ces derniers étant dans l'obligation de déjeuner à la cantine pour bénéficier du centre de loisirs le mercredi après-midi.

Monsieur le Maire annonce également l'ouverture d'une 4e classe maternelle pour la rentrée de septembre. Plus de 150 enfants mangent aujourd'hui à la cantine.

Or de nombreux problèmes sont rencontrés par le non paiement ou le retard systématique de certaines familles. Il apparaît donc nécessaire d'appliquer rapidement un règlement fiable permettant d'évaluer et de faire face aux coûts engendrés par le service

Mr LABOURDETTE, précise que le Marché Public de la FOCEL, se terminant au 31 décembre 2014, l'avenant ne portera que sur 4 mois. Une procédure de mise en concurrence sera lancée avant la fin de l'année.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité, l'avenant au marché pré et post scolaire pour un montant de 41 553 euros (valeur sur 12 mois).

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Mr LASCOURREGES fait lecture de la délibération relative à l'obtention d'un emprunt de 350 000 euros, prévu au budget 2014, en section d'investissement. Trois établissements financiers ont répondu à la demande: La Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la Caisse des Dépôts dont l'offre est la plus avantageuse, l'attribution d'un prêt destiné au financement du programme budgétaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après lecture du courrier de Mme GOZARD, demandant : "*la liste complète de toutes les associations Congissoises ainsi que les subventions communales accordées pour l'année 2013*", Monsieur le Maire rappelle que les subventions sont accordées aux associations qui le demandent.

Afin de répondre à la demande de Mme GOZARD, Mr le Maire fait lecture des subventions accordées et versées en 2013, et rappelle que les associations ont théoriquement obligation de fournir un rapport moral et financier qu'elles touchent ou non des subventions ne serait-ce que parce qu'il y a souvent prêt de salles et/ou de matériel communal.

Concernant la communication des bilans financiers, Monsieur le Maire explique que cela fluctue en fonction des dates des assemblées générales des associations qui ne se déroulent pas toutes à la même période de l'année. De ce fait, de nouvelles délibérations seront nécessaires à chaque fois que de nouvelles subventions seront demandées en respect avec les règles établies.

Mr MIMMAS s'enquiert du statut du comité des fêtes. Monsieur le Maire explique que le comité des fêtes est indépendant et régi par la loi 1901.

Après en avoir débattu, il est accordé:

à l'unanimité, une subvention de 450 euros au profit de l'association "les temps d'argent";

à l'unanimité, une subvention de 250 euros au profit de l'association "la pétanque de Congis";

par 15 voix "pour" et 4 abstentions, une subvention de 7 000 euros au profit du comité des fêtes.

DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la sous-préfecture nous demandant de bien vouloir reprendre la délibération prise le 30 mars dernier afin d'en corriger les points 2,3,15,16,17 et 20, dont la formulation a été modifiée.

Après lecture de la nouvelle délibération relative aux délégations consenties au Maire, celle-ci est adoptée par 15 voix "pour" et 4 abstentions.

GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL : ADHESION AU GROUPEMENT DU SDESM

Mr le Maire lit la proposition du SDESM d'adhérer au groupement de commandes qui permettrait aux collectivités adhérentes, d'obtenir des prix préférentiels sur l'énergie, la Communauté de Communes étant déjà adhérente du groupement.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion au SDESM pour le groupement de commandes de l'achat du gaz naturel.

CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF ENERGIE PARTAGE

Mr LABOURDETTE présente la convention d'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagée du SDESM. Cette convention permettrait à la commune de bénéficier du service de conseil en énergie proposé par le SDESM dont elle est membre, ce service étant gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagée.

ADHESION DES COMMUNES DE FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSES

Après présentation de la délibération relative à l'adhésion des communes de Faremoutiers et de Cannes Ecluses au groupement du SDESM, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette adhésion pour les deux communes.

ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SDESM

Lors du Conseil Municipal du 09 avril dernier, deux délégués au SDESM ont été élus pour représenter la commune. Il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un suppléant.

Mr André ALLARD est élu à l'unanimité suppléant au SDESM.

ACCORD D'AMENAGEMENT SECTION 70 SUR LA RD 121e

Mr DELANGE explique que la Direction Générale du Conseil Général de Seine et Marne et de l'agence routière territoriale de Coulommiers, ont retenu la commune de Congis au titre de la mise en œuvre des "sections d'approche d'agglomération 70km/h".

Cet aménagement aura lieu à la sortie du village en direction de Villers les Rigault et Isles les Meldeuses, celui-ci ayant pour objectif de faire ralentir les véhicules à l'approche de cette entrée du village.

Mr MIMMAS demande s'il est prévu un aménagement pour les piétons.

Monsieur le Maire rappelle que cet aménagement, comme ceux déjà réalisés sur la commune, dépend de la DDT et non de la municipalité, et qu'en l'état actuel des choses seuls les aménagements proposés par le département sont pour l'instant envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité l'aménagement de la section 70 km/h sur la RD121e.

RESTAURATION SCOLAIRE MARCHÉ PUBLIC

Mr LABOURDETTE, présente le projet. Quatre sociétés ont répondu, dont le prestataire actuel OCRS ainsi que Elite Restauration, Les Petits Gastronomes et Armor cuisine. Les 4 offres reçues sont toutes de qualité. Le candidat ayant remis la meilleure offre économique aussi bien en offre de base qu'en variante demandée, à savoir un repas avec un produit issu de l'agriculture biologique par semaine, un thème sur l'année et diverses animations, est celui des " Petits gastronomes". Il est classé n°1 en fonction des critères de jugement figurant dans le règlement de la consultation, devant OCRS, Armor Cuisine et Elite Restauration

Les tarifs seraient les suivants :

- Pour les primaires : 2.30 € H.T. le repas
- Pour les maternelles : 2.27 € H.T. le repas.

Madame Gozard indique que la commission d'appel d'offres n'a pas été réunie et s'en étonne. Monsieur Labourdette précise que ce marché est passé selon la procédure dite adaptée (MAPA) du code des marchés publics et ne nécessite pas de réunir la commission d'appel d'offres

Les questions relatives à ce marché furent l'occasion de rappeler le nombre sans cesse croissant des enfants déjeunant à la cantine ainsi que les problèmes liés aux inscriptions et au paiement. Mr CARABALONA propose le paiement direct à la trésorerie, mais le paiement forfaitaire, tel qu'il est pratiqué quasiment partout semble être la piste retenue pour le moment, la municipalité menant une réflexion globale sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution du marché à la société "Les petits Gastronomes".

CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNE: INFORMATION

Mr LABOURDETTE informe le Conseil Municipal qu'il a été signé pour la période de janvier et février 2013 une convention de régulation avec la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) relative à l'accueil en centre de loisirs sans hébergement. En effet, depuis le 6 mars 2013, ce service relève de la compétence communautaire suite à la révision des statuts de la CCPO.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame GOZARD qui s'interroge sur la nature de la gêne occasionnée par le recours de Monsieur MIMMAS, dans la gestion des affaires communales.

Monsieur ELU et Monsieur LABOURDETTE expliquent que nombre d'actions menées (création de la gare routière du Gué à Tresmes, demandes de subventions dans le cadre des divers projets présentés dans le programme électoral, mise en concurrence des établissements financiers pour les emprunts...) suscitent l'interrogation des interlocuteurs quant à la pérennité des décisions prises, dans la mesure où le recours déposé par la partie adverse pourrait entraîner des modifications ou leur remise en cause dans les orientations arrêtées par l'équipe municipale en place.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL : CES et SES

Mr le Maire rappelle que les compétences liées à la gestion et l'entretien des collèges relèvent du Conseil Général. De ce fait, le syndicat qui avait été formé pour financer la construction des CES et SES, n'a plus lieu d'exister et donc aucune somme réclamée aux communes à ce titre ne semble justifiée.

Mr le Maire, informe qu'il a demandé par courrier à Mme la Préfète de faire le nécessaire pour corriger cet état de fait.

JURY CRIMINEL

Il a été procédé en fin de séance, par tirage au sort, à la désignation de 6 administrés susceptibles de participer à un jury criminel. Ceux-ci informés par courrier de leur désignation.

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait à débattre, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h15.